

REPUBLIQUE FRANCAISE

 DEPARTEMENT
 DE MEURTHE-ET-MOSELLE

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE LA COMMUNE DE
 HOUDREVILLE**

COMMUNE DE HOUDREVILLE
 54330

SEANCE du 27 septembre 2016

Nombre de Membres :

En exercice 11

Présents : 11

Votants : 11

Date convocation

20/09/2016

Date d'affichage

04/10/2016

L'an deux mil seize le vingt-sept septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques MARCHAL, Maire.

Présents : Jacques MARCHAL – Maud ALEXANDRE – Anne BOYE-TUIZAT – Eric CABLE – Laurent CORBIER – Claude CRILLON – Régis GAUDARE – Patrice GIFFARD – Nathalie OBERHOLTZ – Bernard PEIGNIER – Patricia SERRAR
 Secrétaire de séance : Maud ALEXANDRE

2016-0018) 7 FINANCES LOCALES

7.10 divers

CONVENTION MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

Suite à la délibération du 4 aout 2012,
 Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de renouveler la convention mission d'assistance technique dans le domaine de l'eau, avec le Conseil Départemental de Meurthe et Moselle,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte de renouveler avec le conseil Départemental, la convention d'assistance technique dans le domaine de l'eau

- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention avec le Conseil Départemental

La présente convention est établie pour une durée de 4 ans à partir de la date de signature sauf en cas de dénonciation par l'une ou l'autre des deux parties.

2016-0019) 7 FINANCES LOCALES

7.10 Divers

CONVENTION FAMILLES RURALES ET CIE

Le maire informe les membres du conseil, que suite à la visite de Madame GARCIA présidente de l'association familles rurales et cie venant exposer les difficultés de trésorerie

En effet, le maire rappelle que la communauté de communes à la compétence « petite enfance pour les enfants jusqu'à 6 ans » et qu'après 6 ans, c'est à la commune de décider si elle souhaite participer aux frais

Le maire propose de signer une convention avec Familles rurales et cie à hauteur de 1 €/heure/enfant fréquentant la garderie

Le conseil municipal après en avoir délibéré

- Décide de ne pas voter cette convention.
- Demande des précisions au syndicat scolaire.
- Décide de reporter cette question à une date ultérieure afin d'avoir des compléments d'informations de cette association en conseil municipal.

2016- 0020) 1 COMMANDE PUBLIQUE

1.7 Acte spéciaux divers

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2015

Monsieur le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.
- Décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- Décide de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010

2016-0021) 7 FINANCES
7.10 Divers
COUPES EXERCICE 2017

Suite à la proposition de l'ONF

Le conseil municipal après en avoir délibéré:

- Approuve l'état d'assiette des coupes de l'année 2017 présenté
- Demande à l'office national des forêts de bien vouloir procéder en 2017, à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées ci-après
- Fixe comme suite la destination des coupes de l'exercice 2017

FORET	GROUPE	UG	Surf UG	VPR EA	VENTE DE PRODUIT VENDUS
houdreville	Amélioration	5 a	2.49	84.66	BF/DE
houdreville	Amélioration	6 a	1.36	40.80	BF/DE
houdreville	Amélioration	7 a	1.61	49.91	BF/DE
houdreville	Amélioration	4	2.59	90.65	BF/DE
houdreville	Amélioration	8 a	1.22	3.66	BF/DE

2016-0022) 7 FINANCES
7.10 Divers
HEURES COMPLEMENTAIRES SUITE A LA MODIFICATION DU TARIF DE LOCATION DE LA SALLE POUR TOUS

Suite au constat du manque de sérieux des locataires de la salle pour tous ; le maire propose d'inclure dans le tarif, 2 heures de ménage à chaque location à partir de janvier 2017.

Celui-ci sera effectué par l'employée communale chaque lundi après-midi après un week end de location

HABITANTS		EXTERIEURS	
avec location vaisselle	sans location vaisselle	avec location vaisselle	sans location vaisselle
95€	70 €	120€	95€

le conseil municipal après en avoir délibéré:

- accepte le nouveau tarif à compter de 2017

- accepte de régler à l'employée communale les 2 heures passées pour le ménage après chaque location

Le Maire,

Jacques MARCHAL

Réunion du Conseil Municipal qui aura lieu
Mardi 27 septembre 2016 à 20h00 en Mairie salle du conseil municipal

ORDRE DU JOUR :

1. Renouvellement de la convention assistance technique pour l'assainissement avec le conseil départemental
2. Convention familles rurales et cie
3. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement
4. Proposition de l'ONF pour les coupes de l'exercice 2017
5. Délibération pour l'attribution des heures complémentaires au personnel technique suite à la modification du règlement intérieur de la maison pour tous pour 2017
6. Questions diverses
 - a) Usoir
 - b) Presbytère
 - c) Brenon
 - d) Tribunal administratif
 - e) Canisac
 - f) Etc.....